

du 26 Avril 1971.

LE CONSEIL PRESIDENTIEL,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
 VU l'Ordonnance n°70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel;
 VU la Loi n°65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique;
 VU la Loi Organique n°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République en Conseil des Ministres ;
 VU l'Ordonnance n°71-2/CP/MSPAS du 1er Février 1971, portant réorganisation et fonctionnement des Services du Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales ;
 VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement;
 VU le Décret n°287/PR/MFPT du 16 juillet 1966, portant Statuts Particuliers des corps appartenant au Cadre des Personnels de la Santé Publique ;
 SUR proposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales;
 Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.-Mr Dominique APLOGAN, Médecin principal de classe exceptionnelle, est nommé Médecin-Chef de la Circonscription Médicale de Cotonou, en remplacement du Docteur Alexis AMOUSSOU, appelé à d'autres fonctions.

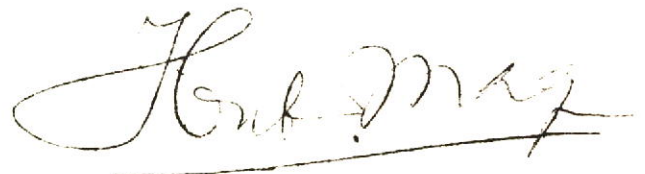
Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, prendra effet à compter de la date de sa signature, et sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 26 Avril 1971

par le Conseil Présidentiel,

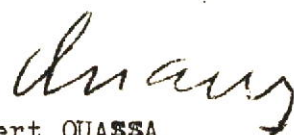


Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



Hubert MAGA

Le Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales,



Albert OUASSA

Ampliatiions : PCP 6 -- MCP 4 - CS 6
 MSPAS et ses Sces 10 - Ministères 10
 HC 3 - SGG 4 -VIAA-DCCT-DN-IGF-JORD 5
 Gde Chanc.-DB-CF-DC-Solde 5 - DI 8
 DEP-DGAJL-Dtion stat. 6 - Intéressé 1
 DFP + s/dtions 6.